

MAIRIE
DE SABLONCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 mars 2021

Etaient présents : Mmes. GOUGNON Lysiane, LAMY Elisabeth, DE MIRAS Magalie, TOUVRON Catherine, BESSON-CULOT Sandrine, TARDY Aline Mrs. PACAUD Fabien, JAULIN Bernard, BETIZEAU Philippe, ARNAUD Régis, MORIZOT Matthieu, HAZARD Pierre, HAUSELMANN Antoine,

Absent excusé : Mme. GLEYZE Sophie (pouvoir à Mme. GOUGNON), Mr. PHILIPPS Thierry
Secrétaire de séance : Mme TOUVRON

Une minute de silence est respectée en mémoire de Monsieur Michel PERRET ancien conseiller municipal et président de la Batterie Fanfare « Les Coquelicots de Sablonceaux ».

N° 01 Acquisition et financement d'un broyeur d'accotement

Annule et remplace la délibération du Conseil Municipal N° 01 du 23/02/2021

Suite à la décision d'acquisition d'un broyeur d'accotement, l'entreprise OUEST AGRI CHARENTES a été retenue pour un broyeur d'accotement FERRI ZLE 180 d'un montant de 11 220.00 € TTC (9 350.00 € H.T)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à réaliser un emprunt d'un montant de 11 220 €, auprès de John Deere Financial destiné à financer le broyeur d'accotement FERRI ZLE 180 sur une durée de 4 ans.

Première annuité à 12 mois de la livraison prévue en avril 2021 soit première annuité en avril 2022, au taux de 0.44 % pour une annuité de 2 836 € (Les frais de dossier seront de 90 €).

N° 02 C.A.R.A : convention – Compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines » (GEPU)

Période transitoire

La CARA s'est vue transférer la compétence eaux pluviales urbaines au 1^{er} janvier 2020 (GEPU), en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative notamment à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes,

La GEPU est un Service Public Administratif (SPA) devant faire l'objet d'une continuité d'organisation engendrant l'instauration d'une période transitoire pendant laquelle la CARA, tout en restant titulaire de la compétence relative à la GEPU, confiera à ses communes-membres la gestion des équipements et la réalisation des prestations de service liées à cette compétence, en vertu des dispositions des articles L.5216-7-1 et L. 5215-27 du CGCT,

Il est donc nécessaire d'établir une convention de prestations de service, entre la CARA et chacune de ses communes-membres, visant à garantir la bonne gestion du service public des eaux pluviales urbaines pendant la période transitoire de l'année 2021 et d'en définir les modalités,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention présentée, d'une durée d'un an renouvelable une fois par reconduction expresse.

N° 03 C.A.R.A : avis sur le projet du pacte de gouvernance de la CARA et ses communes membres.

Arrivée de Mr. BETIZEAU.

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 ouvre la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et les Communautés d'Agglomération dont les modalités sont prévues à l'article L5211-11-2 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Le pacte de gouvernance peut prévoir :

- 1-Les conditions dans lesquelles sont mises en oeuvre les dispositions de l'article L.5211-57;
- 2-Les conditions dans lesquelles le bureau de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre peut proposer de réunir la conférence des Maires pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire;
- 3-Les conditions dans lesquelles l'établissement public peut, par convention, confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres;
- 4-La création de commissions spécialisées associant les Maires.
- 5-La création des conférences territoriales des Maires, selon des périmètres géographiques et des périmètres de compétences qu'il détermine.
- 6-Les conditions dans lesquelles le Président de l'établissement public peut déléguer au Maire d'une commune membre l'engagement de certaines dépenses d'entretien courant d'infrastructures ou de bâtiments communautaires.
- 7-Les orientations en matière de mutualisation de services entre les services de l'établissement public et ceux des communes membres afin d'assurer une meilleure organisation des services;
- 8-Les objectifs à poursuivre en matière d'égalité de représentation des femmes et des hommes au sein des organes de gouvernance et des commissions de l'établissement public.

Lors du dernier Conseil communautaire, le 25 janvier 2021, le projet du pacte de gouvernance a été présenté, mis au débat puis validé ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 3 abstentions et 11 voix Pour , émet **un avis favorable** sur le projet de Pacte de gouvernance approuvé par le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique en date du 25 janvier 2021 et présenté.

N° 04 C.A.R.A : désignation des membres commission n°14 « gens du voyage »

Le Conseil communautaire a décidé par délibération en date du 26 février 2021 de créer la commission de travail et de réflexion n°14 « Gens du voyage », et de fixer les modalités de représentation : Chaque commune est représentée par un titulaire et un suppléant.

Il est rappelé que cette commission n'a pas de pouvoir de décision. Elle émet un avis sur les dossiers qu'elle instruit, à la majorité des membres présents, sans qu'un quorum de présence soit exigé. Les séances des commissions ne sont pas publiques.

Le Président de la C.A.R.A est membre de droit de chaque commission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner au sein de la commission de travail et de réflexion n°14 « Gens du voyage », de la C.A.R.A, le représentant titulaire ou suppléant suivant :

Titulaire : GOUGNON Lysiane Suppléant : MORIZOT Matthieu

N° 05 Commissions communales : remplacement de Mr. BAILLY

Suite à la démission de Monsieur BAILLY, le conseil après en avoir délibéré, décide, de revoir les commissions où l'élu démissionnaire siégeait et d'élire les membres du conseil qui y siégeront à savoir :

Intitulé de la commission	Nom des conseillers	municipaux membres
VIE SCOLAIRE	GLEYZE Sophie HAUSELMANN Antoine TARDY Aline	MORIZOT Matthieu LAMY Elisabeth <i>JAULIN Bernard</i>

CULTURE ANIMATIONS COMMUNICATION	TARDY Aline	BESSON-CULOT Sandrine
	HAZARD Pierre	PACAUD Fabien
	MORIZOT Matthieu	DE MIRAS Magalie
	<i>PHILIPPS Thierry</i>	
AFFAIRES SOCIALES	LAMY Elisabeth	GLEYZE Sophie
	TOUVRON Catherine	HAZARD Pierre
	<i>PHILIPPS Thierry</i>	

N° 06 Désignation d'un référent COVID (remplacement de Mr. BAILLY)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne référent COVID, en remplacement de Monsieur BAILLY : Mme.TARDY Aline.

N° 07 Représentant SIVU Piscine de Saujon (remplacement de Mr. BAILLY)

Le maire invite le Conseil à procéder à l'élection d'un nouveau représentant de la commune auprès du S.I.V.U Piscine de SAUJON en remplacement de Monsieur BAILLY.

A été proclamé élu, suppléant : PACAUD Fabien.

N° 08 Représentant SOLURIS (remplacement de Mr. BAILLY)

Le maire invite le Conseil à procéder à l'élection d'un nouveau représentant de la commune auprès de SOLURIS en remplacement de Monsieur BAILLY.

A été proclamé élu, suppléant ; MORIZOT Matthieu.

N° 09 Représentant du Conseil Municipal au Conseil d'administration du C.C.A.S (remplacement de Mr. BAILLY)

Suite à la démission de Monsieur BAILLY, le Conseil municipal procède à l'élection d'un membre représentant le Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du CCAS.

Le Conseil Municipal déclare élu : Monsieur PHILIPPS Thierry élu pour siéger au sein du Conseil d'administration du CCAS de la commune de Sablonceaux.

Les représentants du Conseil Municipal au sein du CCAS sont :

- LAMY Elisabeth
- TOUVRON Catherine
- GLEYZE Sophie
- HAZARD Pierre
- PHILIPPS Thierry

N° 10 Avenant N° 01 phase APD – marché Maîtrise d'œuvre pour la création d'une salle multi-Activités et extension du garage communal

Annule et remplace les délibérations N° 01 et 02 du 21/01/2021.

Par délibération en date du 16/12/2019, le Conseil municipal a confié la maîtrise d'œuvre pour la construction de la salle multi-activités et l'extension du garage communal à Madame POPEA de ROYAN (17), Architecte et son groupement.

Madame le Maire présente le dossier A.P.D (Avant-Projet Définitif) de la salle multi-activités et de l'extension du garage communal élaboré par Mme POPEA et son équipe.

Le projet consiste en la réhabilitation du bâtiment de l'ancien garage communal avec une importante extension et la démolition du club-house tennis vétuste afin de répondre aux besoins de la population, des associations ainsi qu'à la mise aux normes en matière d'accessibilité des bâtiments recevant du public. Polyvalence d'usage de cette salle multi-activités.

Le projet de la **salle multi-activités** se compose de 3 salles d'activités et d'un club-house tennis comprenant des vestiaires mutualisés :

- Un espace d'accueil/entrée comprenant hall d'accueil, sanitaires, vestiaires
 - **Salle d'activités 1** : une grande salle de réception, festive et culturelle avec locaux de rangement, loge, office ouvert sur un comptoir et auvent extérieur
L'ensemble représentant 346.75 m²
- **Salle d'activités 2** : salle intermédiaire et un auvent mutualisé de 45,88 m²
L'ensemble représentant 167.35 m²
- **Salle d'activités 3** : (réutilisation de l'ancien garage) destinée uniquement aux activités des associations. Salle, 2 Box associations, local rangement
L'ensemble représentant 113.80 m²
- **Vestiaires 1 et 2** : mutualisés entre les associations et les salles 2 et 3 ainsi qu'avec le club de tennis (courts jouxtant le projet).
 - 2 vestiaires de 12.74 m² chacun, comprenant WC et douche séparés par un couloir ouvrant sur le club-house tennis
 - **Club House-tennis** : destiné plus particulièrement au club de tennis dont les 2 courts extérieurs jouxtent le bâtiment. Club-house, local rangement et un auvent.
L'ensemble vestiaires et club-house représentant 62.70 m² auquel s'ajoute un petit auvent.

A l'extérieur :

- Un parvis aménagé pour l'accès principal à la salle multi-activités, équipé d'un auvent,
- un parking pouvant accueillir 32 véhicules légers auquel s'ajoute un e 9 places avec accès direct à la salle 3 et au club-house tennis.

Ce projet a été présenté à la commission communale « voirie, bâtiments, petit patrimoine », le 07 janvier 2021 par la maîtrise d'œuvre, Madame POPEA architecte et son groupe.

Les modifications apportées au projet initial dont celles liées à des adaptations techniques sont :

- Augmentation des surfaces utiles :
 - Création d'une salle supplémentaire intermédiaire avec auvent (salle 2) pour répondre aux besoins des activités des associations de la commune et des différentes manifestations, y compris sportives
 - Création de loges et locaux de rangements plus importants afin de répondre aux besoins des manifestations et à la diversité de celles-ci
- Après diagnostic technique des existants : démolition de bâtiment trop vétuste et reconstruction avec auvent ; Démolition ancien club-house de tennis permettant ainsi la mutualisation des équipements (sanitaires, etc..) avec les autres salles où se déroulent les activités sportives des associations
- Impact de la voirie et des stationnements par rapport à la topographie du terrain et de l'étude de sol : solutions techniques plus onéreuses et création d'un parvis avec continuité des cheminements
- Impact de l'étude de sol sur les fondations et plate-forme de la construction nouvelle
- Ajouts d'aménagements : auvents, office aménagé, cloisons mobiles entre salles permettant une mutualisation des espaces ou un agrandissement d'espace et matériels scéniques
- Protections visuelles des installations techniques par rapport à l'Abbaye de SABLONCEAUX classée au monument historique

L'estimation du Maître d'œuvre pour la salle multi-activités est de 1 749 523.60 € H.T (2 099 428.32 € TTC).

Le projet **d'extension du garage communal** consiste en l'ajout d'une travée au bâtiment existant afin de répondre aux besoins du service technique suite à la réutilisation de l'ancien garage dans le projet de salle multi-activités.

Cette extension représente 64.39 m² de surface de plancher.

L'estimation du Maître d'œuvre pour l'extension du garage communal est de 70 150 € H.T (84 180 € TTC).

Les modifications apportées au projet sont liées à l'adaptation du projet à la topographie du terrain et aux accès.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 2 abstentions et 12 voix POUR, accepte l'estimation du Maître d'œuvre de :

- 1 749 523.60 € H.T (2 099 428.32 € TTC) pour les travaux de la création de la salle multi-activités
- 70 150 € H.T (84 180 € TTC) pour les travaux d'extension du garage communal,

Et valide l'Avant-Projet Définitif pour la création de la salle multi-activités et l'extension du garage communal ainsi que l'avenant N° 1 d'un montant de 48 123.98 € portant le montant du marché de maîtrise d'œuvre (*Iléana POPEA architecte DPLG et son groupement*) à 177 033.98 € H.T (212 440.78 € TTC)

N° 11 Demande de l'octroi du fonds de concours de la CARA : travaux d'aménagement de la rue Des Fourneaux

Par délibération du 23/01/2020, la commune de Sablonceaux a décidé de procéder à la réalisation de travaux d'aménagement de la rue des Fourneaux.

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a confirmé que l'opération envisagée, était éligible à l'attribution d'un fonds de concours, et a demandé que lui soit fourni le plan de financement et la notification des subventions attribuées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'octroi du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour la réalisation de travaux d'aménagement de la rue des Fourneaux et d'approuver la convention de versement du fonds de concours correspondante.

N° 12 Demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime : extension du Garage Communal

L' A.P.D (Avant-Projet Définitif) de l'extension du garage communal élaboré par Mme POPEA et son équipe a été approuvé par le Conseil municipal le 25/03/2021 et a approuvé l'estimation du Maître d'œuvre de 70 150 € H.T (84 180 € TTC).

Plan de financement de l'opération :

DEPENSES	€ H.T	RECETTES	€ H.T
Maîtrise d'œuvre	13 074	Conseil Départemental (35 %) sollicitée	33 704
Travaux	70 150	Autofinancement	62 594
TOTAL	96 298	TOTAL	96 298

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 ABSTENTION et 13 voix POUR, décide d'accepter l'estimation finale du projet et de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental pour l'extension du garage des services techniques.

N° 13 Autorisation de déposer un permis de démolir un garage – 100 rue de la Mairie

Suite à l'acquisition de la propriété GRUGET située 100 rue de la Mairie à SABLONCEAUX représentant une surface totale de 3 443 m², le Conseil par délibération en date du 07/12/2020 a

décidé la division de la propriété en 4 lots dont 3 lots à bâtir à l'arrière de l'habitation existante. Cette propriété se situe en cœur de bourg et jouxte le projet d'habitat du quartier de la Vieille Forge. Afin de rester en cohérence avec cette nouvelle zone d'habitat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de démolir un ancien garage non attenant à l'habitation situé sur la parcelle AB 125 et ainsi vendre une parcelle de terrain nue de toute construction. Mandate le Maire ou son délégué à déposer cette demande de demande de permis de démolir.

N° 14 Salle annexe à la salle polyvalente : désaffectation pour transfert local « infirmières »

Conformément à l'article L 2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que la salle annexe à la salle polyvalente et ses sanitaires ne sont plus affectés à l'usage direct du public, décide le déclassement de la salle annexe à la salle polyvalente et ses sanitaires permettant ainsi de déplacer les infirmières dont le bail arrive à échéance.

N° 15 Participation des communes au fonctionnement 2021 de la ALSH La Tribu de Nava

Dans le cadre du Regroupement des communes de Balanzac, Nancras, Sablonceaux auquel s'est joint Sainte-Gemme pour la création de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement La Tribu de Nava,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide le versement de la participation de la commune de Sablonceaux, soit 5 789.97 € pour le fonctionnement à l'ASLH La Tribu de Nava. Pour l'année 2021 le montant global de participation pour le fonctionnement, pour les quatre communes s'élève à 23 213.29 €.

N° 16 Adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime – Mise en place d'une convention-cadre

Par délibération du 21/07/2020 la commune a décidé d'adhérer dans le cadre de ces prestations facultatives, au service de remplacement créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime permettant la mise à disposition de personnels sous contrats à durée déterminée pour effectuer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou pour assurer des missions temporaires.

Dans un objectif de simplification de la gestion administrative du recours au service de remplacement, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire, à signer la convention-cadre relative à l'adhésion au service de Remplacement du Centre de Gestion.

N° 17 Convention de mise à disposition d'un point d'eau incendie artificiel privé « Chez Chailloux »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant le manque de point d'eau incendie sur le territoire communal et la nécessité de D.E.C.I, autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un point d'eau incendie artificiel privé pour la défense extérieure contre l'incendie avec Monsieur Dominique TRILLAUD située Rue de Chez Chailloux.

Dans un souci d'équité, la maintenance, l'accessibilité et le contrôle des points d'eau incendie sont assurés dans le cadre du service public de D.E.C.I.

Divers

- Réflexion sur le loyer des infirmières déplacées dans l'ancienne salle annexe à la salle polyvalente au 01 mai 2021.
- Evocation du projet de micro-crèche, en attente de précisions.
- Commission des finances prévue jeudi 1^{er} avril à 17 heures.

Le Maire,
Lysiane GOUGNON